

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 28 avril 2014

Le 28 avril 2014 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : ACHINI Agnès, ALBAR Patricia, BAUSSMAYER Arlette, CATTANI Annick, DORE Marie-Thérèse, HALTZ Hélène, HURAUX Carine, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, REY-COUTURIER Emmanuelle, VAUTHIERS Chantal, WYSOCKI Annie, MM : BUSOLINI FRANCOIS, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEMERSON PASCAL, DERREZ Jean Pierre, DESPREZ Christian, DIEUDONNE Jean-Paul, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LAMONTRE Jean François, LEMBOBE Thierry, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, PAULIN Michel, PELLOUARD Laurent, PICARD Bruno, PIERRE Nicolas, POINSOT Patrick, REMY Claude ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HURNI Marie-Thérèse, à M. JOURDE Jean Marie, M. NOIROT Luc à M. KUHNER Gilbert.

Excusés et remplacés par leur suppléant : CONTAL FABIEN, FLEURY Terry, PASQUIER Jean-Michel,

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2014

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu de la séance du 11 avril 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- Approbation des documents budgétaires 2014 : budgets primitifs principal et annexe

Le Président souligne qu'il a été remis une explication sur les grands principes budgétaires dans le dossier de préparation du conseil communautaire. La présentation du budget a été réalisée sous forme de données graphiques et comptables afin de disposer d'une vision globale par chapitre.

Le Président présente le projet de budget primitif validé par le Bureau. Il indique notamment les propositions de travaux et d'investissement prévus, à savoir :

Parking chapelle Ste Bologne,

Toiture de la tour au puits de Vignory, les planchers seront réalisés sous condition d'obtention des subventions, Complexe multi-activités à Froncles (Ecole de musique, salle activités jeunesse, médiathèque et micro-crèche). La division parcellaire du bâtiment Beausoleil avec des problèmes de servitudes ont entraîné un retard sur ce dossier. Seul le commencement des travaux est prévu sur 2014, le solde se fera sur 2015. Le Président va négocier le report de la subvention CAF sur ce dossier ainsi que sur celui de la micro-crèche de Bologne qui ne commencera également qu'en toute fin d'année 2014.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Du matériel et équipement pour le service technique,

Des subventions aux particuliers pour les programmes PIG habiter mieux et précarité énergétique,

Mise en place de la gestion électronique des données.

Le Président apporte en outre les précisions suivantes :

Solde du programme des travaux des embellissements de villages et de rénovation du petit patrimoine. Il invite à ce sujet, la commission aménagement de l'espace à se réunir afin de dresser un bilan des réalisations et mettre en place un nouveau programme d'actions.

Zone d'activité économique de Bologne, une personne souhaite acquérir un terrain pour établir un centre de contrôle technique pour véhicules, le dossier est en cours de traitement. De même, une entreprise de matériel agricole serait intéressée pour s'installer sur la zone de Vraincourt.

Pour le PLUi, le bureau d'étude va à nouveau rencontrer chaque maire suite aux renouvellements des conseils municipaux. Le Président souligne que la communauté de communes finance ce document d'urbanisme rendu obligatoire sur chaque commune dès lors qu'il est porté par une intercommunalité. Cependant c'est à chaque conseil

municipal qu'il reviendra de décider de l'aménagement du territoire communal selon les nouvelles règles en matière d'aménagement foncier.

Le Président indique qu'il conviendra dans les 6 mois à venir, d'établir un schéma de mutualisation.

Enfin un remboursement d'un crédit relais de 310 000 € a été effectué en début d'année et augmente donc cette année, de façon exceptionnelle, le chapitre remboursement des emprunts.

Au niveau des recettes d'investissement, les subventions représentent 52% de la section.

Des atténuations de charges de personnel diminuent le coût réel du personnel indiqué en dépenses de fonctionnement.

Le Président souligne qu'un jeu d'écriture sera inscrit au budget principal afin de récupérer des crédits budgétaires inscrits en solde de la section d'investissement du budget annexe MARPA les Lilas. Une même écriture sera réalisée avec un excédent du budget annexe La Rochelotte.

Après avoir exposé ce projet de budget, le Président informe que les membres du Bureau ne souhaitent pas d'augmentation de la fiscalité.

Monsieur Dieudonné informe qu'il n'est pas satisfait des documents présentés. Il souligne l'augmentation des charges de fonctionnement et notamment celles de personnel.

Il indique également qu'il ne revient pas à la communauté de communes de gérer une micro-crèche ou d'apporter des services à des familles tels que l'école intercommunale de musique et théâtre ou la Maison de Pays.

Monsieur Maillot rappelle que les choix de création de ces services ont été effectués par les élus des anciens conseils communautaires. Ils confirment la volonté politique de fidéliser des jeunes sur le territoire et de maintenir ainsi une population suffisante.

Monsieur Derrez intervient au niveau de la suppression du contingent SDIS qui est désormais, à nouveau, supporté par les communes. Ce « retransfert » aux communes devrait être accompagné d'une diminution de la fiscalité.

Le Président indique qu'une diminution de la fiscalité entraînerait une diminution des recettes de fonctionnement non supportable par la Communauté de Communes. La solution qui pourrait être proposée mais non retenue, serait une diminution des investissements comme le complexe multi-accueil à Froncles ou la micro-crèche à Bologne.

Monsieur Derrez souligne qu'il défend le contribuable et notamment celui de Froncles, pour qui l'augmentation des taux communaux du fait du contingent SDIS ne sera pas compensée par une diminution des taux intercommunaux.

Monsieur Roy indique qu'il convient de raisonner au niveau du territoire et qu'il est nécessaire d'appréhender ces budgets avec du recul. De nombreux transferts de compétences ont été effectués des communes vers la communauté de communes, sans compensation de charges financières à cette dernière. Il serait nécessaire d'ajuster le budget communautaire en réfléchissant à une augmentation du coefficient d'intégration fiscale permettant ainsi des ressources supplémentaires ne pesant pas sur les ménages.

Monsieur Voirin intervient également pour souligner que le Bureau a étudié diverses propositions de budgets. En 2013, la communauté de communes a vu une augmentation des dépenses de fonctionnement du fait des investissements réalisés (micro-crèches, maison de pays...). La position avait alors été prise de stabiliser les charges, et le rétablissement par rapport au contingent SDIS à payer par les communes était une solution apportée à un rééquilibre de la situation.

Monsieur Roy poursuit également sur le fait que les collectivités auront de plus en plus de charges avec des ressources qui diminueront de plus en plus. La diminution aujourd'hui de la fiscalité serait une erreur.

Monsieur Derrez confirme que la prise de compétences successives sans augmentation des ressources fiscales était une erreur de gestion.

Aucun autre débat n'étant souhaité, le Président soumet les délibérations suivantes au vote :

Maintien des taux de fiscalité directe : approuvé par 3 voix contre et 36 voix pour

Budget primitif 2014 : approuvé par 2 voix contre et 37 voix pour

Budget primitif annexe ZAE Rochelotte 2014 : approuvé à l'unanimité

Madame Haltz souhaite connaître la position de la Communauté de communes (CDC) concernant l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Maillot indique que la CDC n'a pas la compétence scolaire. Il profite de cette question pour indiquer qu'une étude a été réalisée sur le transfert de cette compétence. Celle-ci indiquait un gain de 50 000 € de DGF en plus, ce qui aurait permis la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires gratuits sur tout le territoire. Les élus du mandat précédent ont toutefois demandé d'autres éléments avant une décision de transfert ou non de cette compétence.

Une étude est donc actuellement en cours sur la situation des bâtiments scolaires communaux.

- Régularisation vente Sotrabois

Le Président indique qu'il avait été décidé à la majorité des élus, de vendre une partie d'un bâtiment situé sur la zone d'activité économique La Rochelotte à la SCI du Grand Pré.

Pour information, le Président retrace l'historique de cette zone qui avait été reprise par l'intercommunalité lors de la liquidation de la société SOTRABOIS. Actuellement, un bâtiment est occupé par la société REMY, un autre par la société AIV en location (partie destinée à la vente à la SCI du Grand Pré), une autre partie est disponible et enfin des bureaux servent de lieux de réunion pour le chantier d'insertion.

Concernant la vente à la SCI du Grand Pré, la délibération a été jugée illégale du fait d'un avis des domaines ne datant pas de moins d'un an. Un nouvel avis a donc été demandé aux services des Domaines, confirmant le montant de la vente.

Il convient donc d'annuler la délibération antérieure et d'en reprendre une nouvelle fixant les mêmes conditions financières à savoir une vente à hauteur de 85 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté confirme cette cession par 3 abstentions et 36 voix pour.

- Questions diverses

Désignation de deux représentants à l'Office de Tourisme de Pôle du Pays de Chaumont. Sont élus à l'unanimité Mme Marie-Thérèse Doré et M. Francis Majorkiewiez.

Désignation d'une personne titulaire en plus au Pays de Chaumont : Mme Hélène Haltz est élue à l'unanimité.

La présentation de la Communauté de Communes et de tous ses services prévue le 21 mai est reportée au 23 mai à la Maison de Pays.